

Colmar, le 9 mars 2006

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux
de l'Education Nationale du Haut-Rhin

à

- Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Education Nationale
- Mesdames et Messieurs les Directeurs
Pédagogiques des établissements spécialisés
- Mesdames et Messieurs les Directeurs
Adjoints de SEGPA
s/c de Madame ou Monsieur le Principal
- Mesdames et Messieurs les Directeurs
d'écoles élémentaires et préélémentaires
***pour communication aux enseignants de
leur établissement (y compris ceux
momentanément en congé)***
- Monsieur le Directeur de l'IUFM d'Alsace
- Messieurs les Responsables
des Centres IUFM de Colmar et Guebwiller
pour attribution et communication aux PE2



**Division
des personnels
enseignants**

Dossier suivi par
Sylvie LUDWIG
Catherine WOLFF

1^{er} Bureau
Téléphone
03 89 24 86 65 - 03 89 24 81 32
Fax
03 89 24 81 36
Mél.
ce.personnels-1^{er} degré68
@ac-strasbourg.fr

21, rue Henner
B.P. 548
68021 Colmar cedex

Objet : ***Mouvement 2006 des instituteurs et des professeurs des écoles.
-- Note d'information -***

Dans un souci d'efficacité et de modernisation des moyens mis à disposition des enseignants du premier degré du Haut-Rhin participant aux opérations du mouvement intra-départemental, la saisie des vœux s'effectuera comme l'année précédente **via internet** pour les deux phases du mouvement.

Toutes les instructions relatives au déroulement du mouvement 2006 (circulaire, calendrier, postes vacants ou susceptibles de l'être) seront disponibles **entre le 13 et le 23 mars 2006 inclus** dans l'application **I-PROF**, bouquet de services internet mis à la disposition de chaque enseignant du département. Vous pourrez accéder à I-PROF en tapant l'adresse internet
<https://bv.ac-strasbourg.fr/iprof/>

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe :

- **une fiche technique** vous indiquant comment vous connecter à I-PROF, comment consulter la circulaire départementale et les postes vacants ou susceptibles d'être vacants, puis saisir vos vœux
- **un document d'aide** à la préparation de la saisie des vœux
- **une notice de renseignements** que tous les participants sont tenus d'établir, parallèlement à la saisie de leurs vœux via internet. Chaque participant enverra cette notice directement à mes services pour le 23 mars 2006 au plus tard. Cette notice de renseignements est nécessaire pour l'attribution de bonifications éventuelles.

.../...

J'attire votre attention sur les points suivants :

Qui doit obligatoirement participer au mouvement ?

les enseignants titulaires

- concernés par une mesure de carte scolaire (fermeture),
- nommés à titre provisoire (voir votre nomination),
- réintégrés à la rentrée scolaire à venir, après détachement, congé de longue durée, congé parental, disponibilité, service national, si aucun poste ne leur a été réservé,
- sortant d'un stage de spécialisation (CAPA-SH, rééducateur, psychologue scolaire, directeur d'établissement spécialisé) et donc tenus d'exercer dans un poste de leur spécialité,
- ayant obtenu, par voie de permutation, l'ineat dans le Haut-Rhin,

les PE2 sortants (actuellement en IUFM)

Ils participeront dès la 1^{ère} phase avec un barème spécifique (voir circulaire)

Les PE2 sortants de l'IUFM de GUEBWILLER demanderont exclusivement des postes "allemand".

Cas des enseignants inscrits sur la liste d'aptitude dans l'emploi de directeur d'école à 2 classes et plus

Ils indiqueront les postes de direction qu'ils souhaitent en se reportant à la liste générale des postes.

Cas des enseignants inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de conseiller pédagogique

Ils indiqueront les postes qu'ils souhaitent en se reportant à la liste générale des postes.

Cas des enseignants candidats au C.A.P.A.-S.H.

Ils postuleront pour des postes spécialisés dont l'option correspond à celle qu'ils ont choisie

Je vous rappelle que le mouvement annuel est unique, ce qui veut dire qu'un enseignant titulaire de son poste (donc nommé à titre définitif) qui participe sans succès au mouvement reste affecté sur son poste. Il n'est donc pas nécessaire qu'il saisisse via internet le poste qu'il occupe à titre définitif.

Je vous prie de bien vouloir communiquer ces informations sans délais à **TOUS** les personnels en fonction dans votre établissement, y compris les titulaires mobiles sur poste ZIL ou Brigade, ainsi qu'aux personnels en stage, en remplacement ou en congé.

Les enseignants en situation particulière (disponibilité, congé de longue durée, congé parental, service national, stage à l'année) seront contactés par mes soins.

Gilles PETREAULT